

## AVIS PUBLIC

N° 2022-010

### Compte de taxes municipales 2022

**À l'ensemble des débiteurs de compte de taxes municipales 2022, avis vous est donné de ce qui suit :**

Il a été porté à notre attention que des messages relatifs au mode de paiement par créancier hypothécaire ou par prélèvements préautorisés apparaissaient sur certains comptes de taxes.

Ces messages ne s'appliquent probablement pas à votre situation. Ils ont été générés automatiquement lors d'une mise à jour de notre logiciel, pour tous les contribuables ayant un créancier hypothécaire ou des informations bancaires à leur dossier.

Si ce n'est déjà fait, vous avez la responsabilité de transmettre votre compte de taxes municipales à votre créancier hypothécaire, si requis.

Nous sommes sincèrement désolés de la confusion causée par ces messages. Si vous avez quelque question à ce sujet, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

DONNÉ à Chute-aux-Outardes ce 6<sup>e</sup> jour de juillet 2022.



Le directeur général et  
Greffier-trésorier,



Rick Tanguay